

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
 Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
 □ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
 Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
 et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRET ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination..... 943

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

- Nomination..... 943

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

- Agrément..... 943

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

- Déclaration d'associations..... 943

PARTIE OFFICIELLE

- DECRET ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOMINATION

Décret n° 2021-362 du 15 juillet 2021.

M. **MABOUNDOU (Rigobert)** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre, secrétaire permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

M. **MABOUNDOU (Rigobert)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MABOUNDOU (Rigobert)**.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

NOMINATION

Arrêté n° 21 346 du 15 juillet 2021. Mme **BOUANGA-KALOU (Gisèle)**, maître-assistant CAMES, est nommée directrice de cabinet du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger, en remplacement de M. **ITOUA (Rigobert)**.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter du 11 juin 2021, date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

AGREMENT

Arrêté n° 21 347 du 19 juillet 2021 portant agrément de la société « Group MD assurances » en qualité de société de courtage en assurance

Le ministre des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu le traité du 10 juillet 1992 instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;
Vu le code des assurances des Etats membres de la conférence interafricaine des marchés d'assurances, notamment en son livre V relatif aux agents généraux,

courtiers et autres intermédiaires d'assurances et de capitalisation ;

Vu le décret n° 95-94 du 9 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;

Vu le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article premier : La société « Group MD assurances » est agréée en qualité de société de courtage en assurances.

A cet effet, elle est autorisée à réaliser les opérations de courtage en assurance conformément aux dispositions du livre V du code des assurances des Etats membres de la conférence interafricaine des marchés d'assurances.

Article 2 : Le directeur général des institutions financières nationales est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 19 juillet 2021

Rigobert Roger ANDELY

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

A - Création

Département de Brazzaville

Année 2021

Récépissé n° 228 du 7 mai 2021. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : **"RESEAU DES ORGANISATIONS DES PERSONNES VIVANT AVEC L'ALBINISME D'AFRIQUE CENTRALE"**, en sigle **"R.O.P.A.C"**. Association à caractère *social* et *humanitaire*. *Objet* : mutualiser les expériences et de bonnes pratiques entre les associations membres ; sensibiliser, informer et communiquer sur l'albinisme ; promouvoir l'épanouissement des personnes atteintes de l'albinisme ; initier des projets d'intérêt commun en faveur des personnes atteintes d'albinisme. *Siège social* : 25 bis, rue Mouléké, arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 3 mai 2021.

Récépissé n° 289 du 2 juillet 2021. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : **"ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES CONNEXES AU TRANSPORT DU CONGO"**, en sigle **"A.P.A.C.T.C"**. Association à caractère *social*. *Objet* : promouvoir et valoriser les activités connexes au transport du Congo ; lutter efficacement contre toute forme de comportement déviant et d'antivaleur dans leurs secteurs d'activités ; participer efficacement à la lutte contre la pauvreté et le chômage à travers la création d'emplois ; rassembler, mobiliser, organiser et représenter les acteurs du secteur des activités connexes au transport du Congo pour son développement. *Siège social* : 02, rue Nzoungou, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 26 mai 2021.

Récépissé n° 291 du 2 juillet 2021. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : **"NOUVELLE ALLIANCE"**, en sigle **"N.A"**. Association à caractère *social*. *Objet* : assister financièrement les enfants vivant dans la précarité ; apporter de l'aide matérielle dans les orphelinats ; favoriser et développer les vertus morales aux jeunes démunis ; organiser les loisirs dans les orphelinats. *Siège social* : 1586, avenue des Trois Martyrs, quartier Batignolles, arrondissement 4 MOUNGALI, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 3 juin 2021.

B - Modification

Département de Brazzaville

Année 2021

Récépissé n° 010 du 23 juin 2021. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville.

Le préfet du département de Brazzaville certifie avoir reçu du président de l'association dénommée : **"ASSOCIATION DES JEUNES MEMBRES SOLIDAIRES"**, en sigle **"A.J.M.S"**, précédemment reconnue par récépissé n° 086 du 14 mars 2016, une déclaration par laquelle il fait connaître les modifications apportées aux statuts de ladite association. Association à caractère *socio-économique* et *éducatif*. *Nouveaux objets* : développer la solidarité sous toutes ses formes à travers le développement des activités de prévention, de formation et d'animation à caractère culturel, sportif et social en direction des jeunes et des familles ; promouvoir les activités socioéconomiques en milieu des jeunes ; mener des activités multiformes dans l'éducation des jeunes ; participer aux différentes rencontres relatives au développement social. *Nouveau Siège social* : 08, rue Saint-Paul, quartier Moussosso, arrondissement 8 Madibou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 15 juin 2021.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville